

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 05 JUILLET 2021**

.....

**Ouverture de la séance à 19h00**

L'an deux mil vingt et un, le Lundi 05 Juillet à 18 h 30, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 Juin 2021, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire.**

**Présents** : M. AUDOIT Didier, M. BEE Anthony, M. BELTRAMO Philippe, M. BONJOUR Daniel, M. CASTETS Denis, M. DORE Jocelyn, M. DREAU Bernard, Mme DUMEAU Isabelle, Mme LAULAN Corinne, M. MEDEVILLE Patrick, Mme NOUEL Françoise, Mme PATACHON Marie-France, Mme PRAT Sandrine, M. RIBEAUT Pierre, Mme RIOUAL-DELANOE Isabelle, Mme SANCHEZ Anne-Marie, Mme WILLIS Delphine

**Procurations** : Mme BERNARD à M. DREAU, M. CLAVERIE Gilles à M. MEDEVILLE, Mme POUHAËR-MARTIN à M. BONJOUR

**Absents** : M. CLAVERIE Michel, Mme FELIX-DUISABOU Catherine, M. LATAILLADE Julien

**Secrétaire de séance** : Mme NOUEL Françoise

**Membres en exercice** : 23      **Présents** : 17      **Votants** : 17+3

**D21.32 – CONVENTION D'ENTENTE ENTRE LA MAIRIE DE CADILLAC ET LA MAIRIE DE DONZAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a été saisi par une demande de la commune de DONZAC pour leur effectuer le fauchage de leur voirie (en agglomération et voies communales)

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention actant cette entente a été signée par les deux communes en 2017.

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'actualiser le coût horaire de la facturation de cette prestation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE **à l'unanimité** :

- de fixer le coût horaire de l'agent du service technique en charge du fauchage à 40 €

**D21.33 – CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE, LA COMMUNE DE CADILLAC ET LE CLUB D'HAND BALL**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande du club d'Hand ball pour utiliser les infrastructures extérieures du Collège Anatole France en cas de nouvel épisode de confinement et d'interdiction d'utilisation des installations du gymnase en raison de la pandémie du Covid 19.

Après être intervenu auprès de services du Conseil Départemental de la Gironde, Monsieur le Maire précise qu'il a pu être donné une suite favorable à cette demande.

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la convention qui établira les conditions d'accès par le club d'hand ball aux équipements extérieurs du Collège Anatole France.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE **à l'unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention correspondante.

## **D21.34 – CONVENTION D'OCCUPATION ET D'USAGES POUR LES JARDINS PARTAGES DE CADILLAC**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'association « Les Jardins de l'Oeuille » occupent depuis quelques années un terrain communal **pour développer notamment une action de solidarité à travers la création d'un jardin partagé.**

Monsieur le Maire précise qu'il convient de définir les termes d'une convention qui encadrera cette activité.

Monsieur le Maire présente ladite convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'**unanimité** :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, la convention annexée.

***L'ordre du jour étant épuisé,  
la séance est levée à 19h20***